
Séance du 13 décembre 2022

N° 2022.11.01

Objet : DOMAINE ET PATRIMOINE – Dénomination du parvis devant l'Hôtel de Ville – Parvis Jean RIFFAULT

Date de Convocation Le treize décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le sept décembre deux mille vingt-deux, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Maire.

Le 07 décembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 24

Présents : 17

Représentés : 06

Votants : 23

Etaient présents :

M. Laurent RICHARD, Maire,
Mme Guylène BIGOT, M. Pierre LATOURRETTE, Mme Katia PREVOST, M. Alain JAOUEN,
Mme Bénédicte BEYENS, Maires-adjoints,
M. Eric HENNEGUELLE, M. Philippe BEAUVAIS, M. Alain SALMON, M. Frédéric GRILLET
Mme Béatrice ODINK, Mme Martine DELIGEON, Mme Sophie RANDUINEAU,
M. Dominique GALLOT, Mme Katia CHAUVET, Mme Christelle ROMEO,
Mme Silvia GOHIER-VALERIoT, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

Mme Sandrine PERROUD à M. Laurent RICHARD,
M. Daniel BATARD à M. Philippe BEAUVAIS,
M. Alain BARON à M. Pierre LATOURRETTE,
Mme Dominique BOSA à Mme Béatrice ODINK,
Mme Cécile CHEMINEAU à Mme Katia PREVOST,
Mme Karine WITTMANN-TENEZE à M. Frédéric GRILLET.

Absent excusé : M. Hervé CALAS

Secrétaire de séance : Mme Katia PREVOST

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal.

Dans le cadre des travaux du Conseil Municipal des Sages, ses membres ont souhaité que ne soit pas oublié M. Jean René Denis RIFFAULT (chimiste), personnage à l'origine du développement industriel le plus important de Monts (actuellement site du CEA et de RECIPHARM) et de l'emploi de très nombreux montois.

Dans cet objectif, le CMS a émis un rapport et sollicite qu'un lieu hautement symbolique, à savoir le parvis devant l'Hôtel de ville, soit baptisé en hommage à ce personnage montois.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2213-28 ;

Considérant la nécessité d'attribuer des dénominations aux voies et lieux publics qui en sont dénués ;

Considérant la proposition du Conseil Municipal des Sages en date du 03 novembre 2022 ;

Considérant que cette proposition n'entraîne la modification d'adresse d'aucun bâtiment ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, décide, par 16 voix pour et une abstention,

- **De dénommer** le parvis devant l'hôtel de ville et selon le plan annexé à la présente délibération : Parvis Jean RIFFAULT (1752-1826) Chimiste, créateur du pôle industriel de Monts ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mettre en œuvre cette décision ;
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Katia PREVOST

Le Maire,
Laurent RICHARD

